BULLETIN DE LIAISON

des membres de la

Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

> 31 rue des Prêtres 88200 **REMIREMONT**

Site: www.histoirederemiremont.fr

ROMARICI MONS





N° 87 - Janvier 2019

ISSN 2272-3048

Les extraordinaires aventures d'un Véternat Fin du 18^{ème} et début du 19^{ème} siècles LE CAPTIF MITÉ

Au cours du 19ème siècle, Ch. Charton, chef du premier bureau de la préfecture et membre de la Société d'Émulation¹ des Vosges, a fait éditer une fois par an et durant plusieurs décennies un annuaire statistique et administratif du département². Annuellement mis à jour, c'est une véritable mine de renseignements publics, administratifs et commerciaux, non seulement sur le département, les sous-préfectures, les cantons, les communes et les paroisses, mais également sur les services de l'Etat. On peut y lire aussi nombre d'anecdotes et de récits toujours intéressants et parfois très savoureux.

Dans sa livraison de 1848, il nous propose l'histoire peu banale d'un certain MITÉ, né à Ventron en 1759, et décédé dans le même village en 1827 dans sa 69ème année, après avoir vécu des aventures variées et pas toujours heureuses³.

L'auteur du récit écrit sous le pseudonyme de Vérusmaur, en réalité Maxime Géhin, né à Ventron le 20 janvier 1806, journaliste, historien et homme de lettres à Cherbourg. Géhin est un patronyme répandu de longue date à Ventron, déjà porté en 1698 par un quart des familles recensées. Il est membre de la Société d'Émulation au titre de correspondant extérieur.

-=-=-

Une enfance paysanne aisée, une adolescence rebelle et aventureuse

D'après le récit, Mité est issu d'une famille paysanne aisée établie de longue date à Ventron. Durant son enfance, il fréquente l'école primaire du village. La scolarité y était le plus souvent réduite aux mois d'hiver pour permettre aux enfants de participer durant les autres saisons aux

¹ Première société d'histoire du département, une des plus anciennes des sociétés savantes française, née en 1825 à Epinal, toujours active aujourd'hui.

² Edité chez Gley, imprimeur de la préfecture et libraire à Epinal.

³ Texte découvert par notre collègue Jean-Marie Lambert, au hasard de ses propres recherches.

⁴ Collectif, « *Les habitants du Pays de Remiremont en 1698* », Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région, pp 111-112, achevé d'imprimer le 10 décembre 2012, fête de Saint Romary, fondateur de la Ville de Remiremont, sur les presses de Déklic Graphique, 88200 Saint-Nabord.

travaux des champs. Mais elle permettait tout de même d'acquérir la lecture, l'écriture et le calcul. Après cette éducation scolaire minimale, il est placé en Alsace pour en apprendre le dialecte, Ventron faisant partie de ces villages frontaliers aux échanges économiques conséquents avec cette province. Mais il en revint oisif et peu enclin au travail des champs.

Engagement dans l'armée et campagnes militaires

Après une querelle familiale, il quitte le village et s'engage en 1777 à Strasbourg dans un régiment d'infanterie. Deux ans plus tard il est intégré comme volontaire dans le corps royal d'infanterie de marine avec lequel il part pour les Antilles, puis l'Amérique du Nord. Là il participe à la guerre d'indépendance américaine contre les Anglais.⁵

De retour en France en 1781, il est à nouveau embarqué pour participer aux combats contre ces mêmes Anglais dans l'océan indien et aux Indes. Pondichéry, l'un des comptoirs possédés là-bas par la France avait été conquis, pillé puis abandonné par les troupes britanniques. L'escadre dirigée par l'amiral Suffren, expédiée pour y assurer la présence française, repartira vers la métropole une fois signée la paix avec l'Angleterre.

Capture par les barbaresques et vie d'esclave en Algérie

Devenu sergent, Mité revient vers la France sur un bateau pris aux Anglais qui menace de couler à son arrivée à Cadix. L'équipage rentre à Marseille dans des bateaux marchands, mais Mité choisit de partir sur un autre bâtiment pour suivre une jeune Andalouse. Emporté par une tempête, poursuivi par des corsaires barbaresques, ce navire s'échoue près d'Oran en Algérie. Tous les survivants sont capturés et vendus comme esclaves⁶. Mité est acheté par le propriétaire d'une fabrique de poteries, qui l'emploie comme ouvrier puis comme contremaître. Travaillant le jour, enchaîné la nuit, seul d'origine française parmi une quarantaine de compagnons de multiples nationalités, après plusieurs tentatives d'évasion il se résigne à son sort.

Mais dix-huit ans plus tard, à la mort du maître, il échoit à l'un des héritiers. À Alger, son sort est encore plus pénible. Il participe à la préparation d'un plan d'évasion, qui devient inutile du fait d'une intervention du gouvernement français auprès du Bey d'Alger. En effet, Napoléon envoya à cette période son frère Jérôme pour négocier la libération sans rançon de tous les prisonniers français et italiens présents dans les bagnes de la région. Menacé d'un débarquement de l'armée française, après quelques atermoiements, le Bey accepte finalement de livrer deux cent trente et un esclaves. C'est ainsi que Mité sera libéré après vingt et une années de captivité.

Retour au pays

Arrivés à Gênes, tous ces anciens esclaves furent splendidement fêtés. Pour Mité, ce retour sera une source d'étonnements complets. Dans les récits plus ou moins confus entendus il découvre une France et une Europe totalement bouleversées et transformées par la Révolution française.

5

⁵ Les corps d'infanterie de marine royale et la marine militaire furent largement développés sous Louis XVI, qui s'est énormément investi dans le domaine maritime, parachevant l'œuvre de rénovation de Louis XV, suite à l'humiliation subie après le traité de Paris en 1763 qui consacrait la dislocation de l'empire colonial français. Cette marine a pu alors rivaliser avec la *Royal Navy* britannique et parfois la vaincre. Elle s'est illustrée au cours de la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et dans l'océan indien, avec l'amiral Suffren (cf. *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, p.* 173, *Séance publique du 5 mai 2014* « La Marine de Louis XVI », par Daniel GRASSET : https://www.acsciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/GRASSET-2014.pdf).

⁶ Les piratages barbaresques serviront ultérieurement de prétexte à la France pour engager la conquête de l'Algérie.

Il comprend alors que le pays qu'il a quitté un quart de siècle plus tôt n'est plus du tout le même, que la royauté a disparu et que le nouvel homme fort en France s'appelle Bonaparte.

Il refuse les offres d'engagement dans les armées françaises, car il possède du bien à Ventron et entend en profiter. A Gênes, il dépense en quelques jours la gratification accordée à sa libération. Pour rentrer au pays, il n'aura pour voyager que sa solde de route.

Il arrive en octobre 1805 à Ventron comme un misérable, après vingt-six années d'absence. Au village, tous le croyaient mort, personne ne le reconnaît, ni même ne le comprend, car il ne s'exprime plus que dans un langage confus où se mêlent tous les idiomes entendus durant sa longue captivité. D'abord pris pour un étranger ou pour un fou, il essuie les refus et les sarcasmes de la population. Heureusement le congé délivré à Gênes lui permet d'établir son identité, de se faire reconnaître et de recouvrer son héritage.

L'aisance retrouvée, il est accueilli avec prévenance, d'autant plus qu'il n'hésite pas à la dépense et joue au grand seigneur. Avec la petite cour de profiteurs et de parasites qui l'entoure il se livre à toutes sortes de fêtes et d'excentricités. Mais il lui faut payer des impôts importants. Pour faire face aux poursuites fiscales, il vend alors toutes ses propriétés et se retrouve dans la misère, dès 1807, ce qui l'affecte peu car il y était habitué par sa captivité.

Pour survivre, il travaille comme domestique puis comme journalier. Il se marie avec une femme encore plus pauvre que lui avec plusieurs enfants à charge. Il exerce la profession de pêcheur durant une vingtaine d'années, ce qui n'est pas une sinécure dans une région comme celle de Ventron. Durant cette époque il racontera à maintes reprises son histoire avant, disait-il, de quitter la vie sans regrets et pourtant sans en désirer vraiment la fin.

-=-=-

Commentaires

Mité a-t-il vraiment existé ? L'auteur ne citant d'autres sources que les confidences de son héros, un minimum de recherches complémentaires s'impose.

Le patronyme Mité n'apparaît ni dans le recensement de 1698 cité plus haut, ni dans aucun des actes d'état-civil des années concernées. Les actes de catholicité de 1759 de la paroisse n'étant plus disponibles il n'était pas possible de vérifier la réalité de sa naissance⁷. Mais on ne retrouve pas non plus ce nom à l'état-civil de Ventron dans les périodes concernées, qu'il s'agisse du décès des parents, de son mariage ou de son propre décès en principe survenu à Ventron en 1827, comme dit dans le récit. Par précaution, nous avons vérifié l'ensemble des décès au cours des trois années qui entourent cette date. Aucun homme de son âge n'y figure.

Un doute sérieux plane donc sur la véracité du récit. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées. Mité serait-il un surnom, comme c'était fréquemment l'usage dans nos villages? L'auteur aurait-il décidé de masquer l'identité réelle du personnage en transformant son nom et en modifiant les dates importantes de sa vie ? Aurait-il simplement rapporté une légende locale ? Aurait-il créé de toutes pièces une pure fiction, bien ancrée dans les évènements internationaux

_

⁷ A cette époque, depuis Louis XV, les curés étaient chargés d'enregistrer les naissances dans les actes de baptême, les décès dans les actes de sépulture et de rédiger les actes de mariage. Ce n'est qu'après la Révolution que l'état-civil a été laïcisé et confié aux mairies.

de l'époque à la manière des romans historiques ? Il est difficile de les vérifier, mais l'examen des pièces d'état-civil laisse à penser que cette dernière hypothèse est la plus probable.

La très sérieuse Société d'Émulation du département des Vosges, comme l'auteur de l'Annuaire des Vosges, laissent à leurs nombreux correspondants l'entière responsabilité de leurs écrits. Cette précaution et cette liberté permettent de supposer que notre auteur, historien et journaliste auquel plusieurs organes de presse y compris franco-britanniques ouvrent leurs colonnes, se donne parfois le plaisir de se laisse guider par son imagination.

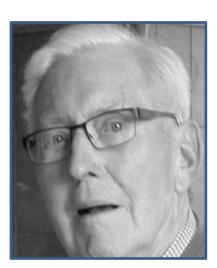
Il n'en reste pas moins que cette anecdote, probablement imaginaire mais bien située dans le contexte de l'époque, garde une apparence de réalité et se laisse lire avec plaisir. A chacun d'en apprécier la saveur et la pertinence!

Michel CLAUDEL

AU CŒUR DU DROIT SEIGNEURIAL L'état des personnes

L'article qui suit a été rédigé par notre regretté collègue Abel Mathieu, quelques semaines avant qu'il nous quitte le 19 novembre dernier, à l'âge de 88 ans. Il envisageait alors de donner une suite à cette communication.

Historien et homme de lettres, Abel a produit de nombreux ouvrages sur l'histoire de son village Dommartin-lès-Remiremont et de diverses communes environnantes. Il a aussi contribué aux publications de notre Société d'Histoire dont il a toujours été un membre fidèle et actif. Rappelons notamment sa participation à notre important ouvrage collectif « Remiremont, histoire de la ville et de son abbaye », avec un bel article sur l'époque de la Révolution. Il a aussi longtemps apporté sa compétence en tant que réviseur aux comptes de notre association.



-=-=-=-

On désigne par droit seigneurial les avantages et responsabilités attribués au seigneur par la détention d'une seigneurie banale. Sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution française chaque sujet du royaume dépendait d'un seigneur à l'exception des nobles et des ecclésiastiques.

Les seigneurs étaient soient les souverains comme le duc de Lorraine, soit des institutions religieuses comme le Chapitre de Remiremont, soit des dignitaires du Chapitre comme l'abbesse, la doyenne ou la secrète, soit des établissements religieux comme le prieuré du Saint-Mont, soit enfin des seigneurs laïques.

Cette organisation remontait au début de la féodalité, mais les historiens du droit sont partagés sur l'origine de ces droits. Pour les uns, la seigneurie est un démembrement de la puissance publique qui s'est fragmentée et est entrée dans la propriété des particuliers. Pour d'autres les droits seigneuriaux sont simplement un produit naturel et direct de la propriété foncière dans un milieu où la notion de l'Etat avait disparu.

LES PETITES SEIGNEURIES

I - BAN DE VAGNEY

La Seigneurie des Forestaux ou Seigneurie de la Foresterie du ban de Vagney.

Les forestaux étaient les concessionnaires des terrains boisés qu'ils avaient mis en culture. Cette seigneurie appartenait aux comtes de Salm à l'exception de celle des rivières, des hauts chemins et des futaies qui appartenaient au duc de Lorraine seul.

Le siège de la Foresterie se trouvait à Fontaine.

La **Seigneurie des Usuaires**.

On désignait sous le nom d'*Usuaires* les habitants qui avaient obtenu des droits d'usage dans les forêts du duc de Lorraine. On trouvait des Usuaires principalement à Bémont, La Poirie de Saulxures, les Amias et les Graviers.

Cette seigneurie appartenait au Grand sonrier du Chapitre de Remiremont. Le Grand sonrier percevait les amendes au-dessous de cinq sols, les autres se partageant entre le Grand Prévôt du Chapitre et le duc de Lorraine.

La **Seigneurie de Mailliane.**

Cette seigneurie, qui est citée dans le *Livre de Cens*, appartenait au Seigneur de Maillane qui percevait les amendes civiles, les amendes criminelles allant au prévôt d'Arches.

La **Seigneurie des Ecclésiaux.**

Elle appartenait au curé de Vagney. Les revenus des Ecclésiaux appartenaient pour deux tiers à l'Office des Grandes Aumônes du Chapitre et pour un tiers au curé du lieu. En 1780, il y avait neufs conduits (de cheminées, donc de maisons) dans la juridiction de cette petite seigneurie.

II - VALLEE DE CLEURIE

La Seigneurie des Arrentès.

Les *Arrentès* sont postérieurs aux sujets des foresteries. Afin de hâter le peuplement de la forêt vosgienne, les ducs de Lorraine concédèrent, surtout au début du XVIème siècle des concessions sur lesquels les nouveaux habitants construisirent des granges. Les ducs de Lorraine favorisaient ces essarts qui peuplaient la forêt vosgienne et augmentaient le nombre de leurs sujets. Les Arrentès étaient sans partage. Ils ne dépendaient que du duc de Lorraine. On les trouvait pratiquement dans toutes les communes du ban de Vagney. Ils étaient suffisamment nombreux pour former à la Révolution française trois communes : les Arrentès de Vagney, les Arrentès de Cleurie (Cleurie) et les Arrentès de Saint-Joseph (La Forge). La commune des Arrentès de Vagney, qui n'avait pas de territoire et dont les habitants étaient dispersés dans plusieurs communes, fut supprimée en 1791.

La **Seigneurie de Celles.**

La seigneurie de Celles comprenait d'une part la Franche Chambre de Celles, composée du hameau de Celles et de la Mairie de Celles formée de Meyvillers, La Nolle, Xennois et Sapois en partage avec d'autres seigneuries. La seigneurie appartenait à l'abbesse de Remiremont mais la Franche Chambre et la Mairie formaient deux juridictions distinctes avec leurs particularités

propres, relatives par exemple à l'appréhension des malfaiteurs et le montant des droits de bourgeoisie. L'abbesse jouissait seule des prérogatives attachées à sa qualité de haute, moyenne et basse justicière.

III. BAN DE LONGCHAMP

La Seigneurie des Pilliers et de Cornement.

Il s'agit de deux seigneuries distinctes qui appartenaient par indivis à Monsieur de Vaudéchamp, écuyer, et à Madame Agnès Thiriet de Pont d'Anthoine, demeurant tous deux à Belleville en Meurthe et Moselle.

A l'assemblée générale des habitants du 1^{er} septembre 1781, il y avait seize sujets dépendant de la seigneurie de Cornement disséminés à La Poirie, paroisse de Dommartin, Vecoux et Rupt-sur-Moselle et dix-neuf sujets des Pilliers répartis dans les mêmes localités. A cette date, le maire de la seigneurie des Pilliers était Joseph Poirot de La Poirie et celui de la seigneurie de Cornement, Claude François.

La **Seigneurie du Saint-Mont.**

Il s'agit d'une seigneurie qui appartenait aux religieux du Saint-Mont. On peut considérer que cette petite seigneurie leur a été concédée pour accroître leurs revenus qui étaient très faibles dans les premiers temps du monastère.

Cette seigneurie avait des sujets à Franould, paroisse de Dommartin, Bayemont, paroisse de Saulxures-sur-Moselotte, une grange au Thillot, ban de Ramonchamp, et une autre grange au Chesnel, ban de Vagney. Les sujets étaient taillables à volonté et tous étaient mainmortables. Le prieur exerçait les droits de moyenne et basse justice à l'exception de la haute justice.

En 1743, la seigneurie du Saint-Mont comptait douze sujets à Franould⁸.

IV. BAN DE MOULIN

La **Seigneurie de Pont.**

Cette seigneurie appartenait à la dame secrète du Chapitre de Remiremont, troisième dignitaire après l'abbesse et la doyenne. Elle comprenait les sujets de Pont en totalité plus ceux d'Autrives (paroisse de Saint-Amé) et de Xennois (paroisse de Saint-Etienne) en partage avec d'autres seigneuries.

Avec la seigneurie de Celles, la seigneurie de Pont appartenait à la Sénéchaussée de Remiremont qui comprenait, outre les seigneuries ci-dessus, la ville et les faubourgs de Remiremont appartenant à la dame abbesse et au Chapitre, le ban du Val d'Ajol à la dame abbesse et à la dame sonrière, la seigneurie de Champdray à la dame abbesse et à un seigneur voué, la mairie de Rehaupal à la dame abbesse seule et le ban de Gugney-aux-Aulx à la dame abbesse et à la dame sonrière.

Les ducs de Lorraine n'exerçaient aucune action sur les seigneuries composant la Sénéchaussée de Remiremont.

⁸ Abel MATHIEU. La seigneurie du Saint Mont (Romarici Mons, n°51, mai 2009)

C'est au plaid de 1425 que furent arrêtées les *Droictures* des habitants de la seigneurie de Pont: « A Pont-lès-Remiremont, la secrète est dame seule à cause de son office y ayant la haute, moyenne et basse justice ».

Le siège de la seigneurie se trouvait à Pont⁹.

La Seigneurie des Franches Gens et du ban de Moulin

La communauté des Franches Gens occupait les hauteurs et le versant du Fossard. Ses sujets étaient disséminés à Le Tholy, Saint-Amé, Saint-Nabord, Saint-Etienne et La Forge.

La seigneurie fut ensuite rattachée à la *Foresterie du Ban de Moulin,* ce qui prête quelquefois à confusion. On l'appelait ainsi parce que ses sujets ressortaient en première instance du bailliage des Vosges. La seigneurie du ban de Moulin était très ancienne puisqu'elle existait déjà au XII^{ème} siècle mais on en connaît peu de choses car les archives du ban de Moulin furent brûlées à la Révolution.

La seigneurie des Franches Gens et du ban de Moulin avait pour seigneurs le Chapitre de Remiremont et le duc de Lorraine. Le siège de la seigneurie était à Seux.

La **Chambre de Moulin.**

Au temps de la féodalité une *Chambre* était une circonscription qui appartenait à un seul seigneur. C'est ainsi que la ville d'Epinal fut constituée en 1444 lorsque les bourgeois révoltés contre l'évêque de Metz demandèrent à mettre la ville sous l'autorité directe de Charles VII, roi de France.

La Chambre de Moulin était la propriété exclusive du duc de Lorraine à l'exclusion de tous autres seigneurs. Les habitants de la Chambre devaient conduire au château d'Arches les prisonniers des bans de Moulin, Longchamp, Ramonchamp, Vagney et Bellefontaine.

La Seigneurie de Longuet.

La petite seigneurie de Longuet, paroisse de Saint Nabord, appartenait aux seigneurs des Pilliers et de Cornement que nous avons déjà rencontrés au ban de Longchamp.

En 1779, Monsieur de Vaudéchamp se plaignait qu'il n'avait rien perçu de ses droits depuis plusieurs années.

V - LES SUJETS SAINT-PIERRE

Les habitants qui n'étaient pas rattachés à des seigneuries particulières étaient les sujets St Pierre.

On les appelait *sujets communs* car ils dépendaient à la fois du chapitre de Remiremont et du duc de Lorraine. Ils formaient la majeure partie de la population, les sujets des seigneuries particulières ne comptant le plus souvent que plusieurs dizaines de membres. Cette situation remontait au traité de l'Echappenoise qui fut signé en 1495 entre l'abbesse de Remiremont, Félicité de Dombasle, et le duc Ferry III. Ce traité mettait fin à une série de conflits entre les deux parties. Parmi d'autres dispositions, ce traité établissait le *pariage* c'est-à-dire la répartition par

⁹ Abel MATHIEU. *La Seigneurie de Pont-lès-Remiremont sous l'Ancien Régime* (145p. Ed. du Sapin d'Or, Epinal, 1979) et La Seigneurie de Pont (*Romarici Mons,* n° 59, mars 2011).

parts égales de la plupart des revenus, épaves, confiscations, amendes et dans les émoluments de la haute, moyenne et basse justice.

L'ORGANISATION MUNICIPALE

L'organisation des petites seigneuries était calquée sur celle des bans. Elle s'articulait autour de l'assemblée générale des habitants que l'on désignait sous le nom de plaids. Ces assemblées

Dix elegan Ul neuvieme Movembre mit sept cent huit suo un Shoure de relevée. Le plaid o Sannal de la Seigneusie de Lond pres de Remiremont a esté tenu pardeuant nous anne oco Stainuille Dame et Secrette dudit Remisemont, en cette qualité Dame haute Susticiere morgenne exbasse de la dite Seigneurid en presence ? Lassistance de Me charles Lelliev aucocat et juré en la justice de Remirement notre Officier après que le mandement du plaid llous a esté representé et pau nous donné le sixieme du present mois, et o contifié pau Coussaini Lerrin Dovien autou esté public chy autour assigné les habitans de la cite Seignéwice. & Displait a este Banny par ledit Coursain Berrin Doyen on Disant je bannis le plaid de pau Dieu et Saint Bierre), pardevant Madame la Secrette pour faire droit en toutes actionse reelles personnelles et mixtes, deffenses avoutete personnes dy parles si a faire ny a apiene damande Tean grandin maire moderne a fait Temission De sa charge entre nos mains remercie de lhonnetto qu'il q a reau et nous a Demande permission de sortio dudie plaid pour conjointement demande perimission de sorte dudi plais pour conformements auec ses conabilans proceder a la nomination de Raif Tentreux des plus capables et rydoines pour porter la deccharge de Morise et en estre l'un d'iceuse par nous choisi et institué en icelle ce que lui ayane esté accoré et icelui rentré auce les dies conabitans nommes: Savoir. Down Jones. Jean Marchal Dominique Bearn Course hint Terring Dour autrice Mines Terry Coussains Rouots Laurent Mathicu.

Procès-verbal du plaid tenu à Pont le 9 novembre 1708 (coll. part.)

se tenaient, selon les seigneuries, soit deux fois dans l'année, plus généralement une fois par an et plus rarement tous les deux ans comme au ban de Moulin depuis 1704¹⁰.

C'est au cours de ces assemblées qu'étaient nommés les officiers de la seigneurie qui variaient seigneurie à l'autre mais comprenaient un maire, éventuellement des lieutenants de maire comme à Pont, le doyen, les échevins, le syndic, le greffier, les bangards, nos gardes-forestiers actuels, qui rendaient compte de leur gestion lors de la tenue des plaids. Dans les petites seigneuries, les officiers cumulaient souvent diverses fonctions. Les maires de ces petites seigneuries étaient qualifiés de menus maires par opposition au grand maire du ban.

L'assistance au plaid était obligatoire sous peine d'une amende de soixante sols. C'est ainsi qu'en 1750 les maires de Pont, Longuet, Celles et de la Chambre de Moulin furent condamnés à soixante sols d'amende pour ne pas avoir assisté au plaid du ban de Moulin auquel ils étaient tenus d'assister¹¹.

Abel MATHIEU

¹⁰ Abel MATHIEU. Les Assemblées générales d'habitants sous l'Ancien Régime (*Romarici Mons,* n° 47et 48, juillet et septembre 2008).

¹¹ Archives départementales des Vosges, série G, n°1352.

Étienne Thiébaut, un paysan vosgien soldat de l'Empereur

Cet article raconte la guerre de 1813 d'Étienne Thiébaut, conscrit de 1812. Ce sera l'ultime campagne militaire de Napoléon, après la désastreuse retraite de Russie et avant sa première abdication.

Étienne Thiébaut en est sorti presque indemne et a pu reprendre sa vie de paysan, à Rupt au lieudit Longchamp. Ses descendants ont conservé un manuscrit rédigé par l'un de ses petits-fils Jules Thiébaut¹², qui rapporte les souvenirs de guerre de son grand-père, en les complétant par des renseignements historiques précis. C'est un journal de marche presque quotidien qui nous est ainsi conté, dans lequel on découvre les mouvements des troupes, les engagements terribles survenus, et comment Étienne Thiébaut les a vécus.

Des éléments généalogiques recueillis par Gérard Thiébaut¹³, descendant direct d'Étienne Thiébaut, et divers souvenirs familiaux marquants transmis de génération en génération, viennent enrichir le récit.

Certes la transmission mémorielle est faillible. Il est fréquent que les faits rapportés soient enjolivés ou obscurcis. Mais elle fait partie de l'histoire, et il serait dommage de s'en priver, d'autant, comme on le sait bien, que les écrits eux-mêmes peuvent être interrogés pour leur véracité et leur signification. Ce manuscrit, fort bien écrit, est trop long pour être ici publié intégralement. Mais quelques résumés alterneront avec de longs extraits particulièrement significatifs.

-=-=-=-

La famille d'Étienne Thiébaut

Étienne Thiébaut est né le 6 novembre 1793 à Rupt-sur-Moselle (Vosges), secteur de Longchamp¹⁴, soit quatre ans après la Révolution française, dans « une très ancienne famille rurale attachée à ce lieu ».

Ses parents, Laurent Thiébaut et son épouse Marie-Anne Perrin, donneront le jour à 17 enfants, dont Étienne était le dixième. Laurent, jeune homme, avait reçu un coup violent sur le crâne au cours d'une bagarre entre jeunes de Rupt et de Ramonchamp. Il fut retrouvé dans la nuit avec un trou la tête entraînant la pose d'une plaque en argent de 2 ou 3 cm pour l'obstruer¹⁵.

L'enrôlement et la formation militaire

À la conscription, Étienne Thiébaut mesure 1m 61. Jugé capable de servir, il tire au sort en 1812 comme tous les conscrits de 1813. Pour reconstituer ses armées presque anéanties lors de la retraite de Russie, Napoléon ordonne le 1^{er} septembre 1812 l'appel par anticipation de la classe 1813. Étienne sera incorporé le 17 novembre 1812 dans le 7^{ème} régiment d'Infanterie légère à

¹² Notice sur Etienne Thiébaut de Longchamp d'après les souvenirs de son petit-fils et les renseignements puisés dans l'histoire et l'étude de la guerre de 1814.

¹³ Gérard Thiébaut est l'un des membres de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région.

¹⁴ Sous l'Ancien Régime, à l'époque du Chapitre Saint-Pierre de Remiremont, le Ban de Longchamp comprenait 16 villages entre Remanvillers et Franould. Après la Révolution, ces communautés ont été réparties entre plusieurs communes, et Longchamp est devenu l'une des sections de la commune de Rupt.

¹⁵ In le tapuscrit de Gérard Thiébaut, « Historique de mon ancêtre Etienne Thiébaut ».

Mayence, sous le matricule 13148¹⁶, soit quelques jours avant le catastrophique passage de la Bérézina par les débris de la Grande Armée.

« Son instruction militaire fut poussée très rapidement surtout après la publication du 29ème bulletin de la Grande Armée, qui laissait prévoir le désastre de la retraite de Russie. Aussi Étienne Thiébaut était-il à même de faire campagne dès le mois d'avril. Mais la reconstitution des Corps d'armée se faisait lentement. On en formait un à Mayence, avec les conscrits de 1813, arrivés au Corps en octobre et en novembre au nombre de 140 mille, et avec d'autres arrivés dans le mois de février 1813.

Le 7ème Léger avait fait la campagne de Russie, Premier Corps Davout¹⁷, et de ce beau régiment de deux mille hommes il était revenu 270 officiers, sous-officiers et soldats. ... Avec ces cadres et quelques sous-officiers venant d'Espagne, les recrues furent versées dans le Corps Vandamme¹⁸, se composant au début d'une trentaine de mille hommes. Le 7ème Léger en fit partie ... il ne comprenait presque que des conscrits ...

La division quitte Mayence le 17 juin 1813 après les victoires de Lutzen et de Bautzen et arrive à Magdebourg sur l'Elbe où le Corps Vandamme se réunit et où il est porté à 40 mille hommes par la réunion de troupes venant de Hambourg sur le bas Elbe où se trouve le Maréchal Davout. Il est passé en revue par Napoléon qui est satisfait de l'organisation de ce Corps.

Napoléon qui ne voulait pas de la belle paix que lui offrait l'Autriche comme médiatrice, avait signé l'armistice de Pleiswitz le 4 juin 1813 pour avoir le temps de reconstituer ses armées, espérant avoir 600 mille hommes sous les armes au mois d'août quand l'armistice prendrait fin et faire face à l'Europe entière. Cependant on lui offrait toute la ligne du Rhin, avec la Hollande, et l'Italie tout entière. Il aurait eu à renoncer à Hambourg, aux villes hanséatiques, au vain titre de Protecteur de la Confédération du Rhin et au Grand-Duché de Varsovie, qui avait été détruit par suite des revers en Russie; malgré cela l'Empereur ne pouvait se décider à traiter. Il devait sacrifier la vie de plusieurs centaines de mille Français et faire envahir la France. Si le temps lui avait permis de renforcer ses armées et d'avoir 272 mille hommes autour de Dresde, 110 à 111 mille vers Hambourg, il avait encore mieux profité aux alliés qui avaient formé trois armées :

- L'une au sud, dite armée de Bohême, s'élevant à 250 mille, commandée par le Prince de Schwarzenberg et où étaient l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse et composée d'Autrichiens, de Prussiens et de Russes.
- L'autre à l'est, dite armée de Silésie, forte de 120 mille hommes, Russes et Prussiens commandée par Blücher.
- La troisième au nord, de 130 mille hommes commandée par Bernadotte, Prince de Suède, composée de Suédois, de Prussiens, de Russes, d'Allemands et d'Anglais.

Soit avec les troupes destinées à des rôles secondaires, plus de 600 mille hommes. »

Les batailles de 1813 et 1814

Le récit décrit les engagements militaires contre les coalisés. Aux victoires partielles vont succéder des défaites mineures qui vont devenir de plus en plus catastrophiques au fur et à mesure de l'avancée des coalisés largement supérieurs en effectifs.

¹⁶ ADV 4R226 (recueilli par Pierre Heili).

¹⁷ Davout, Maréchal d'Empire.

¹⁸ Vandamme, Maréchal d'Empire.

Ces affrontements vont durer du 22 août 1813 à la fin mars 1814. Le texte décrit presque jour par jour les mouvements des troupes amies et ennemies, et les batailles mineures ou majeures qui se succèdent. Le 7ème Léger d'Étienne Thiébaut y participera dans les défilés et les montagnes de Bohême. Aux avancées du début succèderont des épisodes sanglants où les morts et les blessés dans les deux camps vont se compter par milliers. Quantité de soldats français seront capturés. Les coalisés prendront le dessus malgré une résistance acharnée des troupes françaises et finiront par entraîner la déroute de l'armée impériale, notamment celle du Corps Vandamme.

« Le Corps Vandamme est placé tout d'abord sur la rive droite de l'Elbe, en face des défilés des montagnes de Bohême aboutissant sur la Lusace ... L'armée principale de Napoléon est disséminée le long de cette montagne, le front face à Blücher. Elle peut se réunir en quelques jours là où l'armée de Bohême voudra déboucher de Bohême en Saxe ou en Lusace.

Averti de la victoire de Dresde, Vandamme s'engage dans le défilé de Peterswalde qui aboutit en Bohême et pousse les Russes devant lui ... un violent combat d'arrière-garde est soutenu par les Russes qui sont poussés jusqu'à Wollendorf au milieu du défilé. Le 7ème Léger est en soutien tout le reste de la journée.

Le 29 août, ... l'Empereur ... lui prescrit de traverser les défilés de Bohême par la route de Peterswalde, de descendre sur Kulm en Bohême, d'occuper Toeplitz et les passages de l'Elbe pour arrêter les alliés qui fuient au travers les montagnes, ... marche dès le matin sur l'arrièregarde des Russes qu'il pousse devant lui. Près de Peterswalde 2000 sont fait prisonniers et à midi il arrivait à Kulm d'où il dominait le vaste bassin où commençaient à déboucher les colonnes ennemies pourchassées par l'armée qui les a battus deux jours plus avant à Dresde.

A ce moment les Russes d'Ostermann qui depuis la veille étaient poussés par Vandamme se déploient devant lui pour couvrir le défilé de Toeplitz par lequel les autres colonnes russes et autrichiennes commencent à déboucher. Vandamme n'a sous la main que la brigade du prince de Reuss, le reste de sa colonne s'est allongée dans le défilé et son artillerie n'est pas arrivée.

Mais les colonnes russes et autrichiennes se déploient ... leur nombre s'accroit à chaque instant. Vandamme risque alors une attaque de la position ennemie. Il lance la brigade de Reuss sur le village de Staden qui fut enlevé aux Russes. Au-delà derrière un ravin où coulait un petit ruisseau, se trouvait à droite vers le versant sud des montagnes, sur une hauteur le village de Priesten, bâti sur la route qui passe par le défilé de Toeplitz, à gauche des prairies coupées de canaux et le village de Karbitz.

... Vandamme avait fait hâter l'arrivée de ses autres forces. Le 7ème Léger descendait en ce moment la côte venant de Peterswalde ; derrière lui le 12ème de Ligne ... Sans un instant de repos ces deux régiments sont envoyés au feu ... Mais les Russes se sont renforcés : ils ont crénelé et barricadé le village, ils ont autour de Priesten 30 pièces de canon et quand les deux régiments s'avancèrent ils reçurent un tel feu de mitraille qu'ils ne purent franchir la longue pente qui monte jusqu'à Priesten ... Le 7ème Léger retraverse le ravin, s'élève sur la côte qui monte depuis le ravin jusqu'à Priesten, aborde, malgré la mitraille, les clôtures des jardins de Priesten et arrive aux maisons ; mais là il reçoit une telle fusillade et des deux flancs une telle quantité de mitraille que la moitié de l'effectif est hors de combat en 5 minutes. Il est obligé de reculer en toute hâte et est assailli aussitôt par la cavalerie russe, mais les régiments de Fézensac se forment en carré, arrêtent la cavalerie et recueillent les débris du 7ème Léger.

A cette attaque furieuse du village de Priesten, Étienne Thiébaut fut blessé par une balle ou un biscaïen qui lui cassa deux doigts de la main droite et lui brisa la poignée de son fusil. De part et

d'autre on resta les dernières heures du jour sur la défensive, remettant au lendemain la reprise de la bataille. Vandamme reçut pendant la nuit le reste de ses troupes et son artillerie, mais les soldats souffrirent de la faim, et les blessés qui étaient placés à Kulm furent un peu soignés.

Le lendemain 30 août les coalisés voulurent attaquer Vandamme mais celui-ci qui avait 35000 hommes en ligne avec 80 canons les repoussa facilement, mais sans quitter Kulm, car il avait pris la résolution de se borner à la défensive et à attendre Mortier qu'il savait sur ses derrières, à 7 ou 8 lieues sur la chaussée de Peterswalde : la position lui paraissait inexpugnable et rien ne faisait craindre un désastre. Cependant tout le monde était inquiet.

Les alliés étaient maintenant sur toute la ligne et chacune de leurs tentatives était punie vigoureusement, quand vers 10 heures une fusillade retentit sur nos derrières; on crut d'abord que c'était Mortier qui débouchait par la chaussée, mais c'étaient 30 mille Prussiens de Kleist, qui, coupés dans les montagnes par Marmont, poussés en queue par Saint Cyr, ne voyaient plus qu'un espoir : se rejeter sur les derrières de Vandamme, contribuer à son écrasement si on le pouvait, sinon se rejeter entre Vandamme et Mortier dans les montagnes de la chaussée de Peterswalde.

A cette nouvelle Vandamme fait abandonner les canons et les blessés qui ne peuvent marcher et se jette à corps perdu sur les Prussiens pour essayer de remonter la chaussée de Peterswalde : dans ce défilé étroit une bataille furieuse se livre corps à corps avec les Prussiens : on ne tire plus, on se hache de coups de sabre ou de baïonnette, on se renverse corps à corps : enfin on rouvre la chaussée.

Mais les conducteurs des pièces abandonnées et la cavalerie qui se rabattent vers l'entrée des défilés jettent la confusion dans les troupes qui sont à ce moment criblées de boulets et d'obus : sous la poursuite de la cavalerie russe et autrichienne elles se débandent et se jettent dans les bois et sauf quelques colonnes qui remontent en ordre la chaussée tout le monde fuit à travers la forêt qui sert de refuge à nos soldats et à ceux des blessés qui peuvent marcher. Dans ces deux journées, nous avions perdu 6 à 7000 hommes tués ou blessés, 7000 prisonniers y compris les généraux Vandamme et Haxo, tous deux ayant été blessés; 72 canons restèrent à l'ennemi.

Étienne Thiébaut dut reprendre son rang à l'annonce de l'arrivée des Prussiens, et en traversant la montagne, par des sentiers, il aida un de ses camarades à rapporter un lieutenant du 7ème Léger qui avait reçu un coup de feu dans les reins : cet officier devait s'appeler Collin, et était du Val d'Ajol. La nuit arriva au milieu d'une confusion épouvantable, dans un pays de montagne désert, inconnu et par un temps affreux. Les alliés qui ramassaient des prisonniers par centaines s'acharnaient à poursuivre nos soldats. Étienne Thiébaut dut passer la nuit avec son camarade et l'officier qu'ils rapportaient, sous un petit pont sur lequel les Prussiens défilèrent une partie de la nuit.

Enfin, le lendemain 31, les Français débouchèrent en Saxe : ils n'étaient plus que 15 mille : le maréchal Lobau en refit trois divisions de 10 bataillons chaque, on renforça ce corps de quelques bataillons de marche venant de Mayence. Ce corps fut remonté en canons venant de l'arsenal de Dresde et en vêtements. Il fut destiné à garder Dresde et fut fait prisonnier avec le reste de la garnison de Dresde après Leipzig.

Les blessés furent soignés tout d'abord à Dresde, puis en raison de l'encombrement, ceux pouvant supporter le voyage furent conduits à Leipzig où ils furent pris en majeure partie après les journées de 16 et 18 octobre.

Cependant Étienne Thiébaut à peu près guéri quitta Leipzig avec l'armée et fit par les temps affreux d'octobre et de novembre la retraite vers le Rhin, alors que les soldats mouraient par

milliers de misère et du typhus. Mais ayant eu une blessure qui devait être en voie de guérison, dès la fin de septembre, ayant évité de marcher et contre marcher, ce que faisaient en septembre et octobre les soldats valides, mal nourris, avec des vivres insuffisants, par des pluies telles que leurs habits pourrissaient sur eux, il devait se trouver au début de la retraite en bien meilleur état que ses camarades valides.

L'armée atteignit le Rhin principalement à Mayence les premiers jours de novembre 1813, ramenée par les pertes du feu et surtout de la misère à 50 à 60 mille hommes délabrés.

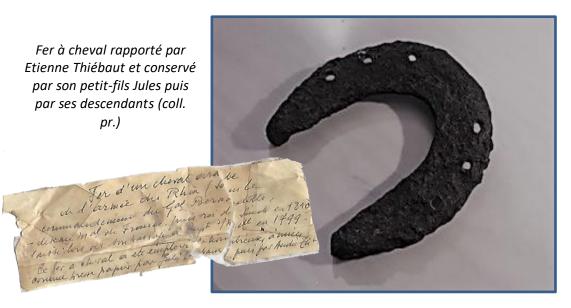
Étienne Thiébaut dut arriver sur le Rhin à Strasbourg vers le 2 novembre, puis il fut dirigé sur Phalsbourg où il fut réformé le 5 janvier 1814; mais dans la nuit du 5 au 6 janvier, le jour de la fête des Rois, les alliés bloquèrent Phalsbourg et Étienne Thiébaut dut supporter les souffrances du blocus jusqu'au 16 avril, époque à laquelle le gouverneur de la place, convaincu de l'abdication de l'Empereur, rendit la ville.

Il dut rester à Phalsbourg malade plus d'un mois et ne quitta cette ville que dans la fin de mai. Il rentra à Rupt le 17 ou 18 juin 1814 car il fait viser son certificat de réforme le 19 juin par M.

Jacques Febvay maire de Rupt et par la Sous-Préfecture de Remiremont le 21 juin 1814. »

Retour au pays et reprise de la vie civile

Étienne se marie le 1^{er} mai 1820 à Rupt avec Marie-Rose Noël de Saulxures-sur-



Moselotte, née vers 1797, qui rendra son dernier souffle le 21 mars 1847 après lui avoir donné sept enfants, dont Joseph Gamaliel, décédé en 1892 au cours de son 2ème mandat de Maire à Rupt¹⁹. Celui-ci est l'arrière-grand-père de Gérard Thiébaut.

Étienne reprend l'exploitation de la ferme familiale. Puis il acquiert plusieurs maisons à Rupt ainsi que le moulin de Saulx, comprenant quatre roues à eau pour faire fonctionner deux moulins à grain, un moulin à huile et une scierie à haut-fer (voir l'extrait du plan cadastral de Rupt de l'époque ci-après).

Suite à une crue de la Moselle qui détruisit une partie du canal, ne pouvant le réparer faute de moyens, il le vendit Jean-Pierre Lecomte le 3 octobre 1834²⁰. Celui-ci s'associera avec la famille Antoine de Bussang pour créer une usine textile en profitant de l'énergie hydraulique.

¹⁹ In le tapuscrit de Gérard Thiébaut, « Historique de mon ancêtre Etienne Thiébaut ».

²⁰ ADV 5E44/293, minutes de M^e Febvay (in note 31, p. 446, « La famille Antoine, industriels de Bussang à Vecoux », par Gérard Dupré et Robert Metzger, Actes des Journées d'Etudes Vosgiennes du Thillot, 26-27-28 octobre 2007).



Implantation du moulin de Saulx, acquis par Etienne Thiébaut (l'orthographe du lieu-dit a pu varier)
(ADV 3P 5348-1, cliché Gérard Dupré)

Descendance

Parmi les sept enfants, Joseph Gamaliel deviendra maire de Rupt. Il décédera comme indiqué plus haut au cours de son deuxième mandat. Il était ami de notables importants dans la région et le village, comme Jules Ferry, ou de membres comme lui de la Loge maçonnique de Remiremont, tels Jules Méline et Napoléon Forel²¹. Son épouse, parait-il, n'a découvert cette appartenance qu'au travers des rituels maçonniques qui ont précédé l'inhumation religieuse²².

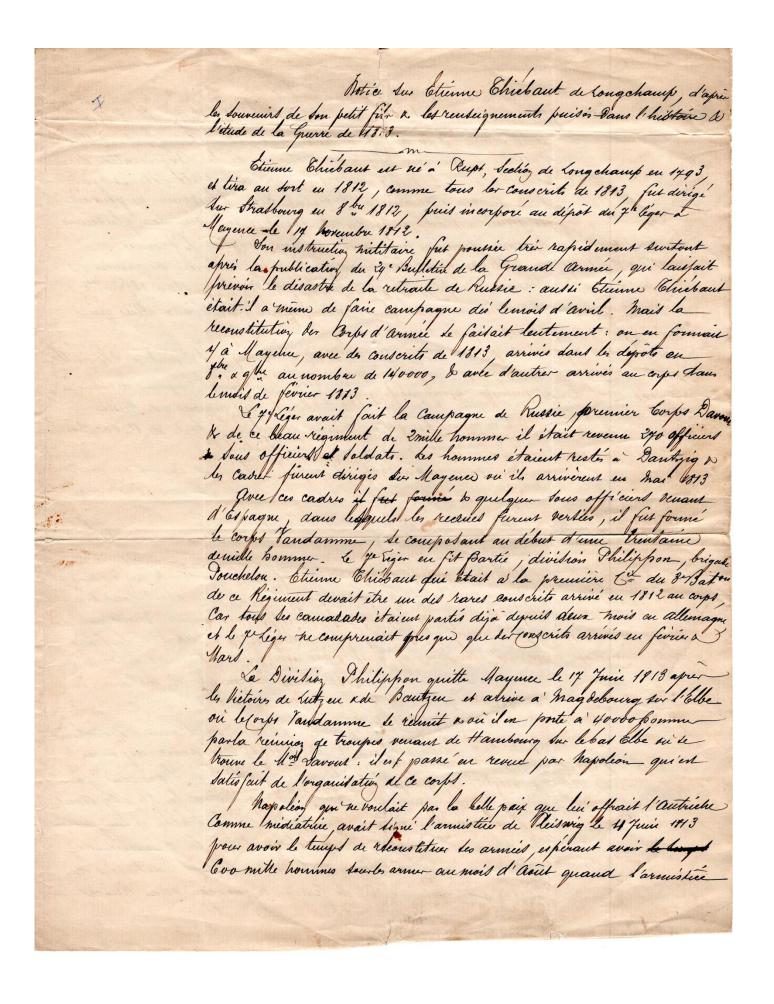
Jules, son fils aîné transcrira les souvenirs de guerre de son grand-père dans le manuscrit transmis de génération en génération jusqu'à aujourd'hui et qui va inspirer la rédaction de cet article. Jules, devenu notaire, conservera fidèlement un fer à cheval rapporté de l'armée du Rhin par son grand-père, et l'utilisera comme presse-papier, rituel poursuivi jusqu'à aujourd'hui par trois de ses descendants.

Gérard Thiébaut, notre collègue détenteur du manuscrit qui a permis la réalisation de cet article, descend directement de cette lignée.

Gérard Thiébaut et Michel Claudel

²¹ La loge maçonnique de Remiremont fut créée le 18 avril 1868.

²² Joseph Gamaliel Thiébaut est décédé le 21 décembre 1892.



Première page du manuscrit de Jules Thiébaut (coll. pr.)

LES RENDEZ-VOUS DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DE REMIREMONT ET DE SA REGION

Nos réunions mensuelles sont libres et gratuites. Invitez vos amis ; songez aussi à les faire adhérer. Permanences du lundi matin, de 9h00 à 11h00 au local, 31, rue des Prêtres à Remiremont.

Samedi 12 janvier 2019 : **Galette des Rois** des adhérents de la Société d'Histoire 15 h., salle des Grands Jardins de Remiremont

Programme des réunions mensuelles de janvier à juin 2019

<u>Salle des conférences du Centre Culturel de Remiremont, de 20h à 21h30,</u> le premier vendredi de chaque mois, sauf avis contraire :

Vendredi 1 février 2019 : **Histoire des prisons de Remiremont**, par Pascal Richard

Vendredi 1 mars 2019 : **Visages géologiques du Pays de Remiremont**, par Cyrille Delangle

Vendredi 5 avril 2019 : Les paysans du Pays de Remiremont dans leur environnement au 19ème siècle,

par Jean Marie Lambert

Vendredi 3 mai 2019 : La vie quotidienne d'une chanoinesse de Remiremont au 18^{ème} siècle,

par Françoise Boquillon

À La Bresse, salle de la Maison de La Bresse, de 20h. à 21h.30

Vendredi 7 juin 2019 : Histoires d'eau

par André Balaud (Racines Bressaudes)

Composition et mise en page de cette livraison par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour un prochain numéro : michel.claudel4@orange.fr